

Logement : législation et effets pervers

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 777

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

jusqu'à en perdre leur saveur, paysages devenus monotones (heureusement qu'on n'a pas rasé les collines et les zones de pente, génératrices de subventions supplémentaires!). Bref, un beau gâchis. Paradoxe final: pour contrer ce processus d'appauvrissement — du sol, du patrimoine génétique et de la qualité des produits — il faut freiner «l'enrichissement» de la terre avec des agents chimiques, diminuer le rendement à l'hectare ou à l'unité de gros ou petit bétail, cesser de produire pour des surplus dont on ne sait que faire.

Et pour que cette politique d'autoréduction n'entraîne pas une diminution du revenu des producteurs, il faut dissocier plus nettement encore qu'aujourd'hui le rendement brut des quantités livrées. Aussi longtemps que les paysans seront d'une certaine manière à la pièce, ils tendront à multiplier leurs livraisons pour augmenter leur revenu.

On ne le répètera jamais assez: la quantité et la qualité s'excluent largement dans la nature. Erwin Müller nous montre les résultats désastreux de la politique agricole actuelle, qui néglige cette loi pourtant fondamentale. Reste à en tirer la conséquence: produire moins, donc mieux. Cela soulagera le sol aujourd'hui maltraité, la conscience des producteurs, les caisses fédérales, et peut-être même le porte-monnaie des consommateurs.

Y. J.

RADIOS LOCALES

Le nerf de la guerre

L'hebdomadaire spécialisé «Tele» (20) vient de publier un très significatif tableau de la situation financière de quinze radios locales suisses émettant totalement ou partiellement en allemand. Les chiffres ont été en grande partie fournis par les responsables de ces émetteurs. Ils concernent l'année passée.

Quelques points de repère: les budgets se sont échelonnés entre 170 000 francs («Radio-Sarine»,

Fribourg, lancement en avril) et 3 millions («Radio Z», Zurich).

Les comptes ont été bénéficiaires dans deux cas: «Basilisk» (Bâle) et «Radio 24» (Roger Schwinski, Zurich) et l'équilibre a été atteint dans le cas très particulier de «Matterhorn» (Zermatt). Pour les autres, les excédents de dépenses se situent entre 23 000 francs («Radio-Sarine») et 652 000 francs («Zürisee», Stäfa); ce, pour les onze émetteurs ayant bien voulu fournir des indications (l'hebdomadaire zofingien évalue à 2 millions les pertes de «Radio Z», restée muette sur ce point). Il conviendrait cependant d'avoir des indications moins fragmentaires pour juger de la situation exacte des stations. C'est ainsi que les «supporters» de «Förderband», la radio culturelle bernoise, ont appris récemment que les animateurs suivent une politique financière très conservatrice,

LOGEMENT

Législation et effets pervers

La semaine dernière, nous avons présenté un dossier sur l'aide fédérale à la construction de logements, vue sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Pour compléter le dossier, signalons l'ouvrage de Bassand, Chevalier et Zimmermann, «Politique et logement. Mise en œuvre d'une politique fédérale d'incitation à la construction de logements sociaux», consacré aux effets de la loi fédérale de 1965 entre 1966 et 1976¹.

Outre une utile synthèse des interventions fédérales en matière de logement depuis la guerre, le livre des chercheurs lausannois propose une étude détaillée de la genèse de la loi et de son application, notamment dans le canton de Vaud. De leurs conclusions retenons que la politique fédérale du logement met en jeu plusieurs acteurs dont les stratégies ne con-

ne dépensant pour l'exploitation que ce qu'ils encaissent (le déficit de 1984 est dû à la prise en compte, autorisée au début, des investissements de démarrage).

L'enquête de «Tele» ne révèle qu'un chiffre important pour les émetteurs romands: «Radio L» disposerait de 11 à 12 minutes de publicité garantie sur les quinze minutes quotidiennes autorisées. Ce succès s'expliquerait par le professionnalisme des animateurs et la bonne structure multi-médiale de soutien («24 Heures», «Le Matin», etc.).

Quant aux enquêtes accompagnant les essais, elles commencent à être connues. Pour les deux radios bernoises «Förderband» et «ExtraBe», c'est Matthias F. Steinmann, responsable du service de recherche de la SSR et chargé d'enseignement sur les médias à l'Université de Berne, qui en assume la responsabilité.

duisent pas toujours aux objectifs que le législateur avait en tête au moment des débats parlementaires. Si en dix ans 40 000 logements, sur un maximum de 55 000 prévus par la loi, ont pu être réalisés grâce à l'aide fédérale, force est de constater que les centres urbains fortement touchés par la crise ont le moins fait appel à la manne de la Confédération. Il apparaît que les promoteurs privés, dans un contexte de forte crise, ont tendance à délaissé le logement social au profit du logement libre, plus rentable et, grâce à la crise, assuré de trouver preneur. Par contre, ce sont les coopératives de logement et les communes qui ont, le plus, sollicité l'aide fédérale; elles n'ont pourtant pas réussi à compenser quantitativement le désintérêt des professionnels de la construction, seuls à même de réaliser massivement du logement social. En outre les investisseurs institutionnels — assurances, caisses de retraite — intéressés à placer leurs capitaux, n'ont pas été incités à faire usage d'une loi qui prévoit avant tout le recours au crédit hypothécaire et un taux de profit limité.

Comme quoi la législation peut être pavée de bonnes intentions, sans pour autant mettre en œuvre les moyens adéquats pour réaliser ces intentions.

¹ Lausanne, 1984, Presses polytechniques romandes,